

حَدَّثَنِي إِسْحَاقُ بْنُ إِبْرَاهِيمَ بْنِ نَصْرِ، قَالَ حَدَّثَنَا عَبْدُ الرَّزَّاقِ،
قَالَ حَدَّثَنَا ابْنُ جُرَيْجٍ، قَالَ أَخْبَرَنِي عَطَاءٌ، عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ
اللَّهِ، قَالَ سَمِعْتَهُ يَقُولُ قَامَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَوْمَ
الْفِطْرِ، فَصَلَّى فَبَدَأَ بِالصَّلَاةِ ثُمَّ خَطَبَ، فَلَمَّا فَرَغَ نَزَلَ فَأَتَى
النِّسَاءَ، فَذَكَرَهُنَّ وَهُوَ يَتَوَكَّأُ عَلَى يَدِ بِلَالٍ وَبِلَالٌ بَاسِطٌ ثَوْبَهُ،
يَلْقِي فِيهِ النِّسَاءُ الصَّدَقَةَ. قُلْتُ لِعَطَاءٍ زَكَاةَ يَوْمِ الْفِطْرِ قَالَ لَا
وَلَكِنْ صَدَقَةٌ يَتَصَدَّقَنَّ حِينَئِذٍ، تُلْقِي فَتَخَهَا وَيَلْقِينَ. قُلْتُ
أَتَرَى حَقًّا عَلَى الْإِمَامِ ذَلِكَ وَيَذَكَرُهُنَّ قَالَ إِنَّهُ لِحَقٌّ عَلَيْهِمْ،
وَمَا لَهُمْ لَا يَفْعَلُونَهُ

Rapporté par Ibn Juraij : `Ata' m'a dit qu'il avait entendu Jabir bin `Abdullah dire : « Le Prophète (ﷺ) s'est levé pour accomplir la prière de l'`Id ul Fitr. Il a d'abord prié, puis il a prononcé le sermon. Après avoir terminé, il est descendu (de la chaire) et s'est dirigé vers les femmes pour leur donner des conseils, tout en s'appuyant sur la main de Bilal. Bilal étendait son vêtement à l'endroit où les femmes déposaient leurs aumônes. » J'ai demandé à `Ata' s'il s'agissait de la Zakat de l'`Id ul Fitr. Il a répondu : « Non, c'étaient simplement des aumônes données à ce moment-là. Une femme a mis sa bague et d'autres ont fait de même. » J'ai alors demandé à `Ata' : « Penses-tu que c'est une obligation pour l'imam de conseiller les femmes le jour de l'`Id ? » Il a répondu : « Oui, c'est une obligation pour les imams, pourquoi ne le feraient-ils pas ? »